



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE**  
**DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable, sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 18h30 en souhaitant une cordiale et chaleureuse bienvenue aux personnes présentes.

**Présents :**

Mmes et MM. DEICHTMANN Jean-Marc, Maire ; WELTÉ Martin, GUERNÉ Clarisse, BOHLY Dominique, ERNY Christiane, ANDOLFATTO Denis, ZAKRZEWSKI Valérie, KEIFLIN Christian, Adjoints ; ANGSTHELM Suzanne, BARATA Daniel, BASILE Stéphanie, CABORT Amel, CARRETTE Marc, DEKARI Souhil, DOUIMI Abderrahim, GESSER-NEUNLIST Nicole, KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena (arrivée à 18H55), MEHESSEM Nathalie, MISSLIN Sylvie, POLAT Ayten, RAPP Jean (arrivée à 18H40), SANCHEZ Olivier, STEINBACH Jean-Paul (départ à 19h25), STRIBY Patrick, VERMOT-DESROCHES Josiane et WAUTHIER Véronique (arrivée à 18H40).

**Absents excusés et non représentés :**

./.

**Absents non excusés :**

./.

**Ont donné procuration :**

Mme FRANÇOIS Christine, qui a donné procuration à M. DOUIMI Abderrahim  
M. LONGATO Rémy, qui a donné procuration à Mme MISSLIN Sylvie  
M. STEINBACH Jean-Paul, qui a donné procuration à Mme GESSER-NEUNLIST Nicole (à partir du point n° 3)

M. SUTTER Philippe, qui a donné procuration à M. STEINBACH Jean-Paul (jusqu'au point n° 2)

**Secrétaire de séance :**

M. Jacques ROMON, Directeur Général des Services, assisté par Mme DIEUDONNÉ Francine, Rédacteur principal.

**Presse :** Journal L'ALSACE.

2 auditeurs.



**ORDRE DU JOUR**

- |   |    |
|---|----|
| 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Juin 2016.   | 88 |
| 2. Projet d'Agglomération de Bâle de 3 <sup>ème</sup> génération.   | 88 |
| 3. Taxe d'aménagement pour le secteur du « quartier fluvial » - fixation du taux pour la part communale.                | 90 |
| 4. Réseau Très Haut Débit – conventions pour l'installation de Sous Répartiteurs Optiques.                              | 93 |
| 5. Convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer « Espace sans tabac ».                                      | 94 |
| 6. Actions culturelles de la Ville : conventions de partenariat.  | 95 |
| 7. Tarifs municipaux 2016 – courts de tennis couverts.  | 95 |
| 8. Demande de participation pour voyage scolaire.   | 96 |
| 9. Etablissement d'un mandat spécial.   | 96 |
| 10. Rapport d'activités 2015 de la Communauté d'agglomération des trois frontières                                      | 96 |
| 11. Rapport annuel du délégataire et rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable. | 97 |

12. Informations du Maire	--
13. Divers.	97

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2016**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

## **2. PROJET D'AGGLOMERATION DE BALE DE 3EME GENERATION**

Monsieur **le Maire** introduit le sujet en précisant que dans le cadre de ce projet d'agglomération, il s'agit de soutenir l'urbanisation de sites prioritaires sur le ban de la commune.

Il passe la parole à M. Etienne HEINRICH, Directeur Adjoint des services de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières qui présente le Power point dont un exemplaire est annexé au compte-rendu (transmis sous forme dématérialisée aux conseillers municipaux).

Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> génération des Projets d'Agglomération, la Confédération helvétique a souhaité inclure davantage l'échelon communal à la préparation, la mise en œuvre et à la supervision du processus.

Avant que le projet d'agglomération révisé ne soit déposé à la Confédération, les projets qui sont du ressort de la commune doivent être approuvés par les organes communaux compétents.

Depuis 2012, la Ville de Huningue a été étroitement associée au processus du Projet d'Agglomération de Bâle. Cette association a eu lieu dans le cadre des « processus des corridors » qui ont servi de plateforme de collaboration et d'information et qui ont permis la participation des communes du Pays de Saint-Louis. Deux réunions de corridor ont eu lieu en 2015. Elles ont permis d'une part d'informer les communes du Pays de Saint-Louis de l'avancement du Projet d'Agglomération et d'autre part, de réaliser un schéma des pistes cyclables à l'échelle du corridor français.

Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> génération du Projet d'Agglomération de Bâle, la Ville de Huningue est concernée par deux projets d'urbanisation prioritaire situés sur son territoire : Huningue Sud (S2.4) et Huningue Centre/Nord (projet S2.5). Ces deux projets sont intégrés dans le périmètre du 3Land.

**Le Maire** conclut que ce qui est proposé s'inscrit dans une démarche cohérente de développement urbain et des transports de l'ensemble de l'agglomération à l'échelle

2030 sachant que la Confédération helvétique peut financer un projet jusqu'à 50 % de son coût.

**M. STRIBY** souhaite savoir sur quoi le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et ce que l'on envisage de mettre sur les terrains de la zone industrielle sud. Aurons-nous une partie industrielle ou Bâle a-t-elle l'intention d'en faire son jardin ?

**Le Maire** rappelle que le concept 3Land est une idée bâloise intégralement payé par Bâle. Avant que celui-ci ne démarre, des contacts ont été pris avec les autorités de la métropole bâloise avec les municipalités de Weil am Rhein et Huningue pour demander si elles étaient partantes pour collaborer.

Un accord de principe a ainsi été donné, cependant la vision initiale développée par l'architecte de renommée internationale Winy MAAS ne correspondait pas à l'attente de la Ville de Huningue. En effet, il était prévu d'aménager un quartier paysage qualifié de « diamant » du côté français pour avoir du côté suisse un vis-à-vis le plus agréable possible. Les points de vue du côté français et allemand ayant évolué, un nouvel appel à projet a été lancé avec participation au financement permettant à chacun de dire ce qu'il souhaite.

Aussi, depuis 2010, la position huninguoise n'a pas changé d'un iota, la zone industrielle sud doit rester une zone d'activités économiques en tout cas pour toute l'emprise située à l'ouest de l'avenue de Bâle.

Des entreprises ont disparu, d'autres disparaîtront dans le futur et d'autres encore se sont installées et s'installeront, l'objectif est que tout ce qui est au bord du Rhin peut évoluer vers d'autres aménagements. Cependant, tant que l'activité industrielle subsiste, elle y restera.

**Le Maire** souligne que les parties concernées sont régulièrement informées de l'évolution et se prononcent librement permettant ainsi d'être associées à un partenariat transfrontalier exceptionnel, en cohérence, au-delà des frontières.

D'autres projets sont évoqués comme celui de rétablir une liaison tram (ligne 11) Bâle-Huningue à l'horizon 2027. **Le Maire** rappelle que cette ligne existait il y a 60 ans et que le principe de la rétablir est intéressant mais la question du financement reste posée.

Il en est de même pour la piste cyclable entre Huningue et Saint-Louis reliant le lycée. Celle-ci reste d'actualité même si sa réalisation met du temps à se concrétiser.

**M. STRIBY** évoque également l'objectif de la Ville de Bâle de réaliser une navette ferroviaire entre la ville et l'Euroairport en cadence de 6 minutes.

Il estime enfin que la réalisation du centre commercial Unibail sur le terrain du Technoport contribuera à mettre à plat toutes les structures commerciales existantes à 20 km à la ronde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de s'engager à soutenir dans le cadre des compétences de la Ville de Huningue l'urbanisation des sites d'urbanisation prioritaire situés sur son territoire (Huningue Sud S2.4 et Huningue Centre / Nord S2.5).

**M. STEINBACH** quitte la salle à 19H25.

### **3. TAXE D'AMENAGEMENT POUR LE SECTEUR DU QUARTIER FLUVIAL – FIXATION DU TAUX POUR LA PART COMMUNALE**

Monsieur **le Maire** expose :

La Ville de Huningue a engagé en 2012 une réflexion et des démarches pour requalifier la friche – dite VNF (Voies Navigables de France) – qui s'étire sur trois hectares le long du Rhin, depuis la passerelle des Trois Pays jusqu'à la zone portuaire. Ce secteur stratégique, à proximité du centre-ville, n'est actuellement plus constitué que de voiries et de l'unique camping de la région frontalière.

Cette réflexion et ces démarches aboutissent aujourd'hui avec un projet de « quartier fluvial », qui s'inscrit pleinement dans la dynamique transfrontalière autour du concept urbain « 3Land » impulsée par l'Eurodistrict Trinational de Bâle, lequel identifie le secteur comme site pilote.

Le projet porte sur un aménagement mixte fonctionnellement, élaboré dans une démarche durable. Il a pour ambition de renforcer le centre-ville, de positionner Huningue au sein de l'agglomération trinationale de Bâle, de favoriser le développement urbain de la ville et contribuer à son rayonnement et à son développement économique.

Le projet doit également contribuer à l'amélioration du cadre de vie des Huninguois, et en particulier à la mise en valeur des berges du Rhin et du paysage lié au fleuve, qui constituent des atouts majeurs pour Huningue. Il s'inscrit dans une vision paysagère d'ensemble, validée dans le cadre du concept urbain « 3Land », mais aussi dans la dynamique de création de la « voie verte » piste cyclable transfrontalière entre Huningue et Bâle.

De manière générale, ce projet de « quartier fluvial » a été réfléchi comme un projet urbain d'ensemble, en partenariat avec VNF et sa filiale Rives & Développement.

Cette approche a débouché sur la modification n° 2 du Plan local d'urbanisme (PLU), approuvée le 22 février 2008.

En juillet 2015, la Ville a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au groupement Une Fabrique de la Ville – Michel Desvigne Paysagiste – BEREST afin de définir le projet d'aménagement des espaces publics et de préciser les conditions techniques et financières de mise en œuvre du projet urbain. Parallèlement, une consultation a été menée par Rives & Développement auprès de promoteurs et d'architectes portant sur la formalisation des projets de construction.

Il est dans ce contexte maintenant nécessaire de définir le taux de la part communale de la taxe d'aménagement : elle contribuera au financement des ouvrages à réaliser afin de répondre aux besoins des habitants ou usagers des constructions à édifier dans ce futur quartier, en application de l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme, qui énonce que « le taux de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement peut être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs ».

Il est précisé que la taxe d'aménagement a été instaurée sur le territoire communal par délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 au taux de 5 %.

**Le Maire** présente un tableau financier faisant apparaître les coûts des différents équipements et infrastructures nécessaires résultant de l'étude urbaine.

Ce nouveau quartier fluvial s'implantera sur une friche d'environ 3 hectares le long du Rhin. Il s'agit d'un secteur stratégique à proximité du centre-ville. Le promoteur a été choisi par V.N.F. en accord avec la Ville et la signature de l'acte de vente des terrains devrait intervenir d'ici début octobre.

**Le Maire** déclare que ce nouveau quartier doit contribuer à l'amélioration du cadre de vie des huninguois par la mise en valeur des berges du fleuve. Ce projet s'inscrit dans une vision paysagère d'ensemble, validée dans le cadre du concept urbain 3Land et dans la dynamique de la création récente de la voie verte reliant Huningue au centre-ville de Bâle. Il faudra pour cela prévoir de substantiels travaux dont l'aménagement des berges avec un parc promenade, une voirie à refaire, voire à repenser. Sont ainsi concernées la rue de France, l'allée des Marronniers ainsi qu'une partie de la rue du Fort, de la rue du Rempart et du quai de la République.

Une nouvelle voie d'accès au futur parking (silo) devra être créée entre la rue de France et la rue du Rempart.

Enfin, **le Maire** rappelle que le groupe scolaire construit après la guerre ne répond plus aux besoins futurs de la collectivité, ce qui implique la nécessité de prévoir de nouveaux équipements scolaires et périscolaires.

Le coût global des aménagements est estimé à 7,2 millions d'euros ce qui implique qu'il n'est pas possible de maintenir le taux actuel de 5 % pour ce projet. Cependant, le Maire reconnaît également qu'il n'est pas envisageable de faire supporter l'ensemble de ces dépenses au promoteur (annexes 1 et 2)

Les premiers logements devraient être disponibles fin 2018 et l'ensemble du quartier achevé à l'horizon 2024.

A la demande de M. SANCHEZ, **le Maire** confirme que la taxe d'aménagement est appliquée sur la valeur vénale de l'ensemble des m<sup>2</sup> construits selon le même principe que celui de la taxe foncière.

**M. SANCHEZ** estime que le Conseil Municipal devrait avoir une vision d'ensemble des projets nécessaires liés à la construction de ce nouveau quartier d'habitation.

**Le Maire** confirme que ce point sera développé lors de la prochaine séance de travail du Conseil Municipal. L'étude urbaine a tenu compte de tous les impératifs.

Considérant que le projet de « quartier fluvial » tel que décrit dans l'exposé et délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions à édifier, la réalisation de travaux substantiels consistant en :

- l'aménagement le long du Rhin d'un « parc-promenade » constitué d'espaces de déambulation, d'espaces plantés, de pelouses ;
- l'aménagement et la végétalisation des berges du Rhin, depuis le quai de la République au sud jusqu'aux abords du futur camping au nord ;
- la requalification de la rue de France comme axe structurant reliant le centre-ville, de la passerelle des Trois Pays, avec ce nouveau quartier, jusqu'à la place Abbatucci ;
- la requalification de l'allée des Marronniers dans sa totalité, y compris les réseaux divers associés ;
- la requalification d'une partie du quai de la République, de la rue du Fort et de la rue du Rempart, y compris les réseaux divers associés ;
- la création d'une voie d'accès au futur camping ;
- la création d'une voie nouvelle entre la rue de France, la cité Europe et la rue du Rempart, et le prolongement de la cité Europe jusqu'à l'Allée des Marronniers ;
- la réalisation des équipements publics scolaires et liés à la petite enfance, le cas échéant dans des immeubles existants ;

Considérant qu'une fraction de ces aménagements est nécessaire aux besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier dans ledit secteur ;

Considérant qu'une majoration à 15 % du taux de la part communale de la taxe d'aménagement contribuera, au sein dudit secteur, au financement de la fraction de ces aménagements nécessaires aux futurs habitants et usagers des constructions nouvelles à édifier susvisée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instaurer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 15 % ;
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. RESEAU TRES HAUT DEBIT – CONVENTION POUR L'INSTALLATION DE SOUS REPARTITEURS OPTIQUES**

Monsieur l'Adjoint **Dominique BOHLY** expose :

La Région Grand Est et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont adopté un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), pour la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP).

La société Rosace est la société dédiée au projet, chargée de la conception, la construction, l'exploitation et de la commercialisation d'un réseau Très haut Débit en Alsace, indispensable à l'attractivité et la compétitivité du territoire. Ce réseau 100% fibre optique assurera à terme une couverture optimale de l'Alsace et garantira une offre de services complète et évolutive.

Le déploiement du réseau ROSACE est prévu en deux phases, la première phase jusqu'en 2018, pour couvrir les communes mal desservies en ADSL (communes où le débit pour au moins 50% des prises téléphoniques est inférieur à 2 Mbits/s). La seconde phase s'étalera jusqu'en 2022 selon un déploiement qui reste à définir par l'opérateur.

Cela étant, les études ont déjà démarré sur le territoire de la ville et il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public qui fixe les modalités juridiques et techniques pour installer des Sous Répartiteurs Optiques « SRO » sur le domaine public non routier de la commune.

L'implantation des SRO donnera lieu à la perception par la commune d'une redevance annuelle, selon les conditions fixées aux articles R 20-51 à R 20-54 du code des postes et des communications électroniques.

Les emplacements retenus sur Huningue sont les suivants :

- Rue de la Pyramide
- Rue de l'Abattoir
- Rue de l'Hôtel de Ville
- Rue Eugène Jung
- Avenue de Bâle
- Rue du Fort
- Rue du Docteur Léon Mangeney
- Rue du Mal Joffre

**M. STRIBY** note que les travaux s'étaleront de 2017 à 2022, aussi demande-t-il quand précisément la Ville de Huningue sera équipée.

**Le Maire** rappelle que dans la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières deux communes mal desservies en ADSL (Buschwiller et Rosenau) ont été classées prioritaires et devraient être équipées en 2018.

Il estime que Huningue devrait suivre en raison de son atout commercial intéressant qui devrait jouer en sa faveur (proximité immédiate de Saint-Louis et densité d'un petit territoire).

Au vu des éléments présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupations temporaires telles que décrites ci-dessus au profit de la société Rosace domiciliée 15 rue Icare 67960 ENTZHEIM.

## **5. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER – ESPACE SANS TABAC**

Madame l'Adjoint **Valérie ZAKRZEWSKI** expose :

Le Comité du Haut-Rhin de la Ligue contre le cancer et la Ville de Huningue s'engagent en faveur du respect de l'interdiction de consommation de tabac dans les aires de jeux initiée par le décret n°2015-768 du 29 juin 2015.

A cette fin, les parties conviennent d'engager la fabrication de 8 panneaux de sensibilisation pour un montant total de 264 € dont 50% à la charge du Comité (132 €) et 50% à la charge de la Ville.

Il y a lieu de noter :

- que le Comité prendra en charge la totalité du coût de fabrication avec refacturation de 50% à la Ville.
- que la Ville supportera par ailleurs l'installation et les éventuels frais de livraison (66 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces dispositions et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

## **6. ACTIONS CULTURELLES DE LA VILLE – CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Monsieur l'Adjoint Christian **KEIFLIN** expose :

Les sociétés Weleda, Novartis, Elanco et Crédit Mutuel reconduisent leur soutien au Projet Culturel et Artistique de la Ville de Huningue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les montants ci-dessous des partenariats envisagés et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pour la saison 2016/2017 comme suit :

- les Etablissements Weleda :	5 000 €
- la société Novartis Pharma :	3 250 €
- la société Elanco (anciennement Novartis Santé Animale) :	
1 500 €	
- le Crédit Mutuel des Trois Pays et le District d'Altkirch – Saint Louis :	6 000 €
<b>Soit un total de :</b>	<b>15 750 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## **7. TARIFS MUNICIPAUX 2016 – COURTS DE TENNIS COUVERTS**

Monsieur l'Adjoint **Martin WELTÉ** propose au Conseil Municipal de compléter la grille tarifaire d'utilisation des courts de tennis avec des tarifs spéciaux pour les entraîneurs professionnels salariés ou vacataires du Tennis club de Huningue, applicables lorsqu'ils enseignent dans les installations municipales à titre privé, notamment avec pour clients des membres du club.

### Entraîneurs professionnels salariés ou vacataires du Tennis club de Huningue

Crédit 50h / courts de tennis couverts <sup>(1)</sup>

• résidant Huninguais ou licenciés TCH	340,00 €
• autres	510,00 €

Redevance annuelle / courts de tennis extérieurs <sup>(2)</sup>

- résidant Huninguais ou licenciés TCH 150,00 €

(1) Une carte magnétique incluse.

(2) Droit d'accès valable pour l'année civile. Réservation auprès du TCH selon disponibilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs à l'unanimité.

## **8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** expose :

Dans le cadre des voyages scolaires, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir la sortie suivante :

- Ecole élémentaire Marcel Pagnol – Huningue
  - ◆ Séjour scolaire au Centre PEP La Roche à Orbey  
Nombre d'élèves concernés = 29 (16 €/élève/jour)

**TOTAL : 2 320 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de cette participation à l'unanimité.

## **9. ETABLISSEMENT D'UN MANDAT SPECIAL**

Monsieur l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** expose :

Monsieur Dominique BOHLY, Adjoint délégué aux Affaires Techniques, s'est rendu du 7 au 9 juillet 2016 à Mont-Dauphin classé à l'UNESCO dans le cadre d'une visite d'un site Vauban.

Pour ce mandat spécial, il y a lieu de procéder au remboursement des frais suivants à l'intéressé :

- |   |          |
|---|----------|
| ◆ Déplacement aller/retour (essence + péage + tunnel) | 165,94 € |
| ◆ Hôtel/repas   | 272,40 € |

---

**438,34 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le remboursement de ces frais à M. BOHLY à l'unanimité.

## **10. RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TROIS FRONTIERES**

Le rapport d'activités 2015 de la Communauté d'agglomération des trois frontières est communiqué pour information au Conseil Municipal.

Il sera annexé au compte rendu de la séance.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

*Ces documents sont transmis aux conseillers municipaux sous forme dématérialisée.*

## **11. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ET RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE**

Les rapports annuels 2015 du délégataire et sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable sont communiqués pour information au Conseil Municipal.

Les rapports seront annexés au compte rendu de la séance.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

*Ces documents sont transmis aux conseillers municipaux sous forme dématérialisée.*

## **13. DIVERS**

**M. STRIBY** relève que dans les actes relevant des délégations données par le Conseil Municipal au Maire un achat de 300 carnets de contraventions a été réalisé.

Il demande quel est le nombre de procès-verbaux dressés par an.

**Le Maire** lui répond qu'en 2015, quelque 2000 procès-verbaux ont été dressés.

**M. STRIBY** estime que cette politique répressive nuit au commerce local et juge le nombre de procès-verbaux dressés énorme pour une ville de 6800 habitants.

**Le Maire** rappelle que ces procès-verbaux sont la conséquence de l'incivilité des automobilistes, en précisant qu'il ne s'agit pas que d'infractions au stationnement, mais de l'ensemble des transgressions du Code de la route.

Par ailleurs, une surveillance accrue est assurée dans le secteur de la passerelle où de nombreux non huninguois stationnent pour faire leurs courses en Allemagne sans laisser un euro au commerce local.

**M. STRIBY** demande cependant que la mise à disposition de macarons pour les résidents soit mise en œuvre tel que le préconise l'étude urbaine.

**Mme GUERNÉ** informe le Conseil Municipal de la mise en service d'une «boîte à livres» sur l'esplanade du Triangle. Ce projet porté par le Conseil Municipal des Jeunes s'appuie sur les valeurs de partage, d'échange et de respect.

**M. CARRETTE** exprime ses remerciements au Maire pour son intervention efficace auprès des autorités de Bâle suite aux nuisances sonores subies par les riverains lors des soirées « festives » dans l'emprise du port rhénan suisse.

Plus aucun point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 20h30.

